

Les événements ci-dessous **arrivent dans votre base des annonces. Vous devez les « traiter »** pour que le logiciel insère les données dans votre CH et prépare un fichier qu'il va renvoyer à RCPers pour confirmer que vous avez bien enregistré la mutation.

Naissance	L'annonce de naissance provenant d'Infostar et transmise par RCPers n'étant pas complète, le CdH doit la compléter par un événement de correction de relation d'annonce
Décès	
Absence	
Mariage	
Divorce	
Changement d'état civil – partenaire	
Annulation de mariage	
Naturalisation d'étranger	
Naturalisation de Suisse dans la commune	
Perte du droit de citoyen de la commune	
Déchéance de la nationalité suisse	
Adoption	Ces 3 mutations ne doivent pas être annoncées en tant que telles aux autres services communaux ou cantonaux. Le logiciel va confectionner automatiquement la (ou les) annonce(s) nécessaire et les renvoyer au Canton
Reconnaissance	
Annulation respectivement justification de la filiation	
Changement de sexe	Le logiciel va confectionner automatiquement une correction relative aux identificateurs
Annulation de la déclaration d'absence	
Enregistrement d'un partenariat	
Dissolution d'un partenariat	
Changement de citoyenneté	
Changement de nom	
Échange de clés	Après que le CdH ait annoncé l'arrivée d'une personne dont l'identifiant cantonal est inconnu, RCPers utilise l'échange de clés pour retourner le NAVS13 et l'identifiant cantonal
Demande de données	La demande de données est utilisée par RCPers pour obtenir « à la demande » un état complet des données de toute la population de la commune. Rcpers peut également utiliser la demande de données pour obtenir « à la demande » l'état des données d'une seule personne

Les événements suivants sont « déclenchés » par la commune. Vous devez donc créer une fiche de **mutation** (dans la base prévue à cet effet) et c'est lors de l'envoi de cette mutation que le logiciel apportera les changements dans votre base des habitants.

Attention avec le principe de l'arrivée fait foi (uniquement à l'intérieur du Canton) : une personne vous annonce qu'elle quitte votre commune; vous envoyez l'annonce de départ à RCPers avec date et lieu de départ (et vous imprimez cette annonce) mais ce départ ne doit pas être inscrit dans votre CH (tant que vous n'avez pas reçu l'annonce de la commune d'arrivée)

Séparation	
Annulation de la séparation	
Changement du type d'autorisation	Attention : provisoirement et tant qu'il n'est pas envoyé par SYMIC à RCPers, cet événement est considéré comme un événement communal
Changement de nationalité	Attention : il s'agit uniquement d'une personne de nationalité étrangère qui change de nationalité mais pas pour devenir suisse
Arrivée	À l'intérieur du canton de Vaud, la règle de l'arrivée fait foi s'applique lorsqu'une personne déménage d'une commune vaudoise à une commune vaudoise, les données du départ seront déduites des données de l'arrivée. L'événement de départ est transmis par la commune de départ lors de l'annonce de l'administré et est également transmis par RCPers à la commune de provenance lors de l'annonce de l'arrivée dans une autre commune vaudoise
Départ	
Déménagement (au sein de la commune)	
Adresse postale	
Changement relatif au blocage des donnée	
Changement de la relation d'annonce	Changement de résidence secondaire en principale. ☛ L'inverse doit être annoncé par 2 mutations; un départ (pour la principale) et une arrivée (pour la secondaire)
Mesure de tutelle	
Annulation de la mesure de tutelle	
Changement de religion	
Changement relatif à la mesure de tutelle	

Les annonces de correction permettent de corriger des données sans que la modification ne soit due à un événement particulier. Par exemple, corriger l'orthographe d'un nom sans pour autant que cette correction ne soit un véritable changement de nom. A noter que ces corrections ne doivent intervenir que dans des cas particuliers où, effectivement, elles ne correspondent pas à des événements métier.

Ces annonces peuvent être déclenchées soit par le Canton, soit par la commune.

	A l'origine :	
Correction relative à la relation d'annonce	Commune	Il s'agit principalement de correction de données concernant le domicile (par exemple un nom de rue mal orthographié ou un EWID erroné). Une date d'arrivée erronée peut également être corrigée avec cette mutation
Correction relative aux identificateurs	Canton	
Correction relative aux noms supplémentaires	Canton	
Correction relative à la nationalité	Canton	
Correction relative à l'adresse postale	Commune	
Correction relative à la confession	Commune	
Correction relative au lieu d'origine	Canton	
Correction relative à la catégorie d'étranger	Canton	
Correction relative à l'état civil	Canton	
Correction relative au lieu de naissance	Canton	
Correction relative à la date du décès	Canton	
Modification relative aux données de relation	Canton	